

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2020

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020 (accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention pour l'installation d'une statue à l'effigie de l'Abbé Pierre, rue Guy Autret

A l'occasion des 30 ans de l'antenne quimpéroise d'Emmaüs, l'association a organisé mi-novembre plusieurs manifestations avec, notamment, une grande vente solidaire, un spectacle au Théâtre Max Jacob, une exposition à l'Hôtel de ville et d'agglomération.

Afin de rendre hommage à l'Abbé Pierre, la ville a fait réaliser une silhouette en métal à son effigie pour identifier l'ensemble immobilier occupé par l'association sous le nom « Espace Abbé Pierre ».

L'association, pour ses activités, loue le terrain et les locaux (parcelle AI 404) où la statue pourrait être installée sur un espace vert pour être visible des passants.

Ce terrain appartient à une personne privée ce qui nécessite de formaliser une convention pour la pose et les travaux afférents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention pour l'installation d'une statue à l'effigie de l'Abbé Pierre rue Guy Autret.